

MARSEILLE



Mairie des 11ème et 12ème arrondissements

Service Marchés Publics
Avenue Bouyala d'Arnaud – 13012 Marseille

Consultation
N° 2021_17602_0125

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
C.C.T.P.**

ACQUISITION ET LIVRAISON DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Lot 1 : Acquisition et livraison de fourniture de bureau

Lot 2 : Acquisition et livraison de tampons encreurs et accessoires

Lot 3 : Acquisition et livraison d'agendas

Lot 4 : Acquisition et livraison d'accessoires informatiques

ARTICLE I - PREAMBULE

La Mairie des 11ème et 12ème arrondissements relance son marché de fournitures administratives pour les besoins des différents services Celui-ci porte, donc, sur la fourniture d'articles de bureau, de produits d'écriture, d'articles de classement et d'archivage, de produits dérivés de papeterie, de produits d'assemblage, de divers accessoires de bureau (lot 1), sur la fourniture de tampons encreurs (lot 2), sur la fourniture d'agendas et calendriers (lot 3) ainsi que sur la fourniture d'accessoires informatiques (lot 4).

La Mairie des 11ème et 12ème arrondissements souhaite favoriser des achats publics respectueux des Droits de l'Homme et de l'Enfant . Le titulaire s'engage à veiller à ce que la fabrication des produits fournis n'ait pas requis l'emploi de main d'oeuvre enfantine dans des conditions contraires au Droit International.

ARTICLE II SPECIFICITES TECHNIQUES

2.1 Normes et réglementation

Les fournitures doivent être conformes à la législation et à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux spécifications et aux normes françaises et européennes. Si la réglementation devait changer pendant la période de la consultation ou au cours de l'exécution du marché, le titulaire devra en tenir compte.

2.2 - Qualité des produits et conditionnement

La gamme de produits attendue est une gamme de moyenne qualité, à savoir ni une gamme de premier prix ni la gamme de haute qualité ou de grande marque.

Les conditionnements habituels des fournisseurs ne lient en aucun cas la Mairie d'Arrondissements quant à la quantité à commander.

2.3 - Produits de remplacement

Le titulaire s'engage sur la durée du marché, à fournir les produits proposés dans son offre et conformes aux spécifications du présent marché.

Cependant, si le titulaire n'est plus en mesure, en cours de marché, de fournir les produits figurant dans son offre, il devra proposer un produit de remplacement équivalent ou d'une qualité supérieure, aux conditions financières initiales. Il devra soumettre les produits de remplacement à l'acceptation du pouvoir adjudicateur. Il transmettra cette demande au Service Marchés Publics de la Mairie des 11ème et 12ème arrondissements, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par mail. Celui-ci dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de la proposition de remplacement par le titulaire et devra faire valoir sa décision. Le silence du pouvoir adjudicateur à l'expiration de ce délai vaut acceptation.

ARTICLE 3– LIVRAISONS

3.1 - Lieux de livraison

- Mairie des 11ème et 12ème arrondissements – Boulevard Bouyala d'Arnaud – 13012
- Service Animation – Château de la Mirabelle – 46 avenue Jean-Pierre Franceschi – 13012
- Service Technique - Château de la Mirabelle – 46 avenue Jean-Pierre Franceschi – 13012
- CMA Cazaulx – 73 rue Saint Jean du Désert – 13012
- CMA Rosière – 40 avenue de la Rosière – 13012
- CMA Montolivet – 355 avenue de Montolivet – 13012
- CMA Beaumont – 194 boulevard Charles Kaddouz – 13012
- CMA Petit Bosquet – 213 avenue du Petit Bosquet – 13012
- CMA Les Libérateurs – 172 boulevard des Libérateurs – 13012
- CMA Saint Barnabé – 29 rue Série – 13012
- Annexe Saint Barnabé – Place Caire - 13012
- Pôle Culturel de la Rosière – 40 avenue de la Rosière - 13012
- Maison des associations des Caillols – Place des Caillols – 13012
- CMA Barasse – 100 boulevard de La Barasse – 13011
- CMA Saint Marcel – 216 boulevard de Saint Marcel – 13011

- CMA La Treille -4 chemin des Bellons - 13011
- CMA Valbarelle – 93 boulevard de la Valbarelle – 13011
- Pôle Culturel de la Barasse – 100 Boulevard de la Barasse -13011
- CMA Eoures – Place Jean Baptiste – 13011
- CMA Saint Menet – 81 rue des Ecoles – 13011

3.2 – Délais de livraison

Les délais de livraison sont de cinq (5) jours ouvrés maximum à compter de la date de réception du bon de commande par le titulaire du marché. Ce délai peut être modifié, après concertation entre le titulaire du marché et la Mairie et précisé par un accord écrit.

Pour certaines commandes à caractère tout à fait exceptionnel, ce délai pourra être ramené à 48 heures.

3. 3 - Modalités de livraison

Le titulaire du marché devra informer le service destinataire 24 heures avant la livraison.

Les livraisons devront être effectuées dans les locaux définis sur les bons de commande en respectant les horaires suivants :

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Les livraisons doivent s'effectuer uniquement sur ces tranches horaires. A défaut, les fournitures pourront être refusées et devront être livrées à nouveau aux frais du titulaire.

Le fournisseur sera tenu d'effectuer ses livraisons jusqu'à l'intérieur de chaque site (qui peut être en rez de chaussée ou en étage).